

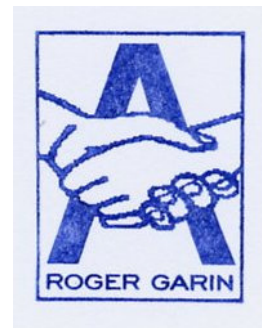
La Lettre de l'Association Roger Garin

(Les Amis du Long Séjour)

n°96 octobre 2007

site Internet :

<http://www.geocities.com/bpradines/somARG.html>



Un grand merci à la famille Jeanselme qui, pendant de nombreuses années, bénévolement, utilisant son propre matériel, a œuvré dans la communication, l'édition et l'expédition de notre journal. Le nombre important d'exemplaires nous oblige désormais à recourir aux services d'un professionnel. A noter que cette famille poursuivra son action dans la rédaction et la diffusion de cette lettre.

Nouvelle formule de notre lettre

A partir du mois d'octobre 2007, notre lettre change d'aspect. Elle vous est présentée différemment car sa mise en page est désormais réalisée par un professionnel : COPIDEM (établissements CATTEAU JP). Nous espérons que vous apprécierez cette nouvelle formule.

A noter que la présentation communiquée par Internet ne change pas : formats Word et Acrobat Reader comme d'habitude.

Le Comité de rédaction de la lettre.

**Florilège de perles entendues au cours des
années (cherchez les erreurs) :**

Pas besoin de WC, dans l'état où les résidents se trouvent. De toutes façons, ils n'en avaient pas auparavant. Donc, pas de raison d'en mettre.

Pas besoin de secrétaire, bientôt les ordinateurs enregistreront la voix et remplaceront aisément une telle collaboratrice.

Pas besoin d'animatrice. De toutes façons, dans l'état où ils sont, ils en profitent pas ou peu.

Pas besoin de chambre individuelle. Ils ont besoin de compagnie et sont rassurés par la présence d'un voisin de chambre (*ce qui est parfois vrai mais peu souvent*).

Docteur, pourquoi sont-ils là et non à la maison ?
Les institutions les font vivre dans cet état pour toucher l'argent des familles !

A cet âge là, on devrait oublier la sexualité ! Il y a un temps pour chaque chose !

Charte Alzheimer : un progrès.

Nous vous présentons ci-dessous des extraits de la Charte Alzheimer nouvellement écrite par les Hôpitaux de Paris. Pour le texte intégral, s'adresser au Dr Pradines.

...

« Toute personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée doit bénéficier des conseils, des compétences, des soins et des aides qui lui sont nécessaires. Les discriminations liées à l'âge ou à la maladie d'Alzheimer sont contraires à l'éthique médicale et à la loi. »

...

« Les soins comprennent tous les actes médicaux et paramédicaux curatifs chaque fois que cela est possible. Ils s'appliquent aussi à améliorer la qualité de vie, à soulager la douleur physique et la souffrance psychique, à maintenir la lucidité et le confort du malade. »

...

« Le consentement et la participation aux soins sont à rechercher systématiquement. »

...

« Les soignants peuvent contribuer à ce que tout établissement médico-social dispose des compétences, des effectifs, des locaux et des ressources financières nécessaires à l'accueil et aux soins de ces personnes malades, en particulier celles

en situation de handicap psychique ou mental sévère. »

...

« Toute personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée doit bénéficier des soins et des aides spécifiques que requiert son état. Ces soins et aides doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, que ce soit à domicile, en institution ou à l'hôpital. »

...

« Toute personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, et quel que soit le niveau de ses atteintes, conserve des capacités à ressentir des émotions et à réagir en fonction de son vécu, de son environnement matériel et humain, de ses goûts et préférences. »

...

« La famille et les professionnels du soin et de l'aide se doivent de rechercher, favoriser et entendre l'expression, y compris non verbale, des choix et des désirs de la personne malade. Ils se doivent de respecter le plus possible sa volonté et ses préférences en tenant compte de ses capacités et des possibilités, à réévaluer et à réadapter régulièrement. »

...

« Le choix du lieu de vie doit prendre en compte l'adéquation entre le désir de la personne malade, les souhaits et les capacités de l'entourage, les possibilités matérielles et humaines du domicile et les compétences et moyens de l'établissement d'accueil. »

...

« Signaler un fait laissant suspecter un acte de maltraitance s'impose à tous. »

...

« Conformément à la loi et aux règles de déontologie, le refus de l'acharnement thérapeutique ne signifie pas un abandon, mais justifie une prise en soins visant à combattre efficacement douleur physique, symptômes d'inconfort et souffrance morale. »

...

« La personne de confiance et les proches doivent être consultés lors de toute décision médicale importante. En aucun cas la responsabilité de cette décision ne doit leur incomber. »

Le billet d'humeur du Docteur : éloge du métier de soignant en gériatrie.

Quand vous vous occupez de vos malades comme s'il s'agissait des vôtres, de votre propre famille,

Quand vous faites tout votre possible alors que vous êtes souvent peu qualifiés par insuffisance de votre formation initiale et de la formation complémentaire,

Quand vous faites ce que vous pouvez alors que vous êtes peu nombreux,

Quand vous soulagez votre prochain alors que d'autres le tourmentent,

Quand vous vous demandez comment soulager la souffrance alors que d'autres vendent des armes,

Quand vous n'avez pas besoin d'être payés à l'acte pour garder votre motivation intacte,

Quand vous écoutez celui dont le discours n'a plus de sens pour le commun des mortels,

Quand vous souriez à celui qui ne vous sourit jamais,

Quand vous saluez ceux qui ne vous saluent pas,

Quand vous parlez à ceux qui ne vous parlent pas,

Quand vous répondez avec gentillesse à ceux qui vous stigmatisent,

Quand vous affrontez les odeurs ou la vision d'une plaie difficile,

Quand vous essayez de vous mettre à la place des résidents pour mieux les apaiser,

Quand vous vous approchez des personnes âgées démentes alors que d'autres les fuient par peur de leur propre avenir,

Quand vous vous levez tôt pour vous rendre utiles auprès de nos aînés,

Quand vous passez vos nuits à les veiller et à les secourir,

Quand vous donnez du sens à une vie qui en semble dépourvue,

Quand vous incitez vos collègues à davantage d'attention envers les résidents,

Quand vous subissez des reproches dont vous ne pouvez pas être tenus pour responsables,

Quand vous ne succombez pas aux sirènes de la technicité qui serait la « noblesse » du soignant,

Quand vous vous regroupez pour défendre le faible et non pour l'exclure,

Quand vous voulez travailler en équipe sans exclure une profession ou une catégorie,

Quand vous savez penser par vous-mêmes sans attendre que cela soit fait à votre place,

Quand vous attachez de l'importance au témoignage des résidents et de leurs familles,

Quand vous comprenez l'immense espoir que le bénévolat représente pour limiter l'exclusion des résidents,

Quand vous voulez défendre les faibles, les vulnérables, les petites gens, ceux dont vous avez la charge,

Quand vous prenez le parti du plus faible pour que sa dignité soit préservée,

Quand vous tremblez devant l'injustice imposée à d'autres que vous,

Quand on va jusqu'à vous exclure pour avoir dit la vérité,

Alors, oui, je suis fier d'être des vôtres !

Je souhaite adhérer à L'Association Roger Garin en 2007
--

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse Internet :

Je verse 8 Euros à l'ordre de : Association Roger Garin.